

Aux Directions des établissements
primaires et, par elles :

- **aux enseignantes et enseignants du
2^e cycle primaire concernés**

Réf. : SMA/cg

Lausanne, le 22 août 2008

**Organisation et objectifs des épreuves cantonales de référence (ECR) de fin de 2^e cycle
primaire pour l'année scolaire 2008-2009**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

Afin de permettre aux enseignantes et aux enseignants concernés de planifier leur enseignement pour l'année scolaire à venir, nous vous transmettons les dates de passation ainsi que les objectifs fondamentaux¹ évalués.

1. Dates des épreuves

Dorénavant, les dates de passation des épreuves sont fixées par la DGEO, comme c'est déjà le cas pour les ECR du CYT et de fin de 8^e, afin d'unifier les pratiques dans les établissements et d'assurer une meilleure fiabilité des résultats obtenus.

| | | |
|---|---|--|
| Mardi 28 et jeudi 30 avril 2009 | Français Compréhension de textes Expression écrite | 60 minutes 60 minutes |
| Lundi 4 et mercredi 6 mai 2009 | Mathématiques | 2 x 45 minutes |
| <i>Dernier délai pour l'envoi des résultats par les établissements à la Direction pédagogique : <u>vendredi 15 mai 2009</u></i> | | |

Pour plus de précisions sur les buts des ECR, sur les modalités de leur prise en compte dans les procédures de promotion, ainsi que sur les obligations des établissements, nous vous prions de vous référer aux pages 6, 7, 30 à 32 du *Cadre général de l'évaluation*.

2. Epreuve de français

Par le biais de textes informatifs, cette épreuve vérifiera l'atteinte des objectifs fondamentaux ci-après. Dans la partie « production écrite », les élèves seront amenés à rédiger un « article encyclopédique » parlant d'un animal.

Les enseignantes et les enseignants peuvent se référer à la séquence didactique n° 6 sur « l'article encyclopédique »².

¹ Tirés du Plan d'études vaudois (PEV)

² Dolz J., Noverraz M., Schneuwly B. (dir), *S'exprimer en français, Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit*, Volume II, COROME, éd. De Boeck, 2006 (CADEV n° 16233)

Objectifs fondamentaux évalués :

LIRE

Comprendre et restituer le sens et le contenu de textes de genres différents.

- Identifier différents genres de textes.
- Manipuler efficacement le dictionnaire.
- Suivre les enchaînements de l'écrit.
- Prélever des informations précises.
- Mettre en relation des informations extraites d'un texte.

ÉCRIRE

Produire des écrits qui informent.

- Organiser ses idées selon la visée (donner des renseignements).
- Produire des textes simples.

STRUCTURER

Comprendre le fonctionnement de la langue pour mieux écrire.

- Utiliser dans ses textes les formes verbales du présent.
- Produire des écrits faits de phrases.
- Utiliser le point et la majuscule.
- Rechercher un mot et le corriger avec les moyens de référence.
- Accorder : déterminant, nom et adjectif ; groupe nominal sujet et verbe.

3. Épreuve de mathématiques

Cette épreuve fait référence au *thème de la fête foraine*. Elle est constituée de plusieurs activités réparties sur deux moments. Elle amène l'élève à résoudre des problèmes mathématiques afin de vérifier le degré de maîtrise des objectifs fondamentaux ci-dessous.

Objectifs fondamentaux évalués :

RÉSoudre DES PROBLÈMES MATHÉMATIQUES

- S'approprier le problème pour se représenter le but à atteindre.
- Communiquer des démarches et des résultats.

UTILISER LES PRINCIPES QUI RÉGISSENT NOTRE SYSTÈME DE NUMÉRATION

- Compter de 1 en 1, de 10 en 10, de 100 en 100.
- Passer du nombre écrit à sa décomposition en unités, dizaines, centaines et milliers.
- Produire un nombre plus petit ou plus grand qu'un nombre donné d'une unité, dizaine, centaine.
- Comparer, ordonner, encadrer et intercaler des nombres.

CALCULER DE FAÇON EFFICACE

- Utiliser des algorithmes d'addition, de soustraction et de multiplication.

REPRODUIRE, DÉCRIRE, CONSTRUIRE, REPRÉSENTER DES FORMES GÉOMÉTRIQUES ; SE REPÉRER DANS LE PLAN ET DANS L'ESPACE

- Utiliser en situation les termes : carré, rectangle, triangle.

MESURER

- Comparer, ordonner des grandeurs (longueurs, surfaces).
- Organiser un mesurage.

4. Élèves concernés par les ECR

Tous les élèves sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier. Une exception peut toutefois être envisagée pour les élèves n'ayant pas bénéficié d'un an de scolarisation dans une école francophone.

Les enseignantes et les enseignants de classes D se référeront aux **directives** communiquées par le **SESAF** (courrier du 14 septembre 2007), selon lesquelles la passation des épreuves demeure facultative, mais fortement encouragée. Les ECR servant avant tout à une évaluation des compétences des élèves, des précautions pédagogiques doivent être prises, notamment l'adéquation entre les objectifs annuels et le contenu des épreuves, la prise en compte des compétences de l'élève plutôt que de son âge ainsi qu'une certaine souplesse dans le temps accordé à l'élève pour la passation de l'épreuve.

Comme pour les précédentes épreuves, un courrier à destination des parents sera également proposé sur *DAEDALUS* fin janvier 2009 (version *pdf* signée non modifiable et version Word non signée modifiable). Vous pouvez soit le transmettre tel quel aux parents, soit vous en inspirer pour rédiger votre propre information, sous votre signature.

Les épreuves des années précédentes peuvent être consultées à titre d'exemple sur le site Internet de la DGEO³.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.



Daniel Christen
Directeur général



Serge Martin
Responsable d'unité – Coordinateur de la DP

Copie à :

- M. Alex Blanchet, directeur de l'URSP
- M. Philippe Nendaz, chef d'office au SESAF
- Aux collaboratrices et collaborateurs pédagogiques concernés

³ http://www3.dfg.vd.ch/ecr/ecr_docs.php